

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR – Bangladesh**  ***Intervention de la Belgique***  14 mai 2018 |

Monsieur le Président,

La Belgique remercie le Bangladesh, le Haut-commissariat aux droits de l’Homme et les différents acteurs de la société civile pour les contributions préparées dans le cadre de cet EPU.

Nous reconnaissons que des mesures positives ont été prises par le Bangladesh en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations acceptées lors de son deuxième EPU. Cependant, la Belgique reste convaincue que de nouveaux progrès peuvent encore être réalisés pour renforcer la protection des droits de l'homme, conformément aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme.

Par conséquent, nous aimerions formuler les recommandations suivantes:

**R1.** Instaurer un moratoire sur les **exécutions** en tant que première étape vers l'abolition de la peine de mort

**R2.** Assurer que les menaces et la violence contre des **défenseurs des droits de l’Homme**, et en particulier les femmes défenseurs et les défenseurs LGBTI, en raison de leur travail ou de leur identité de genre réelle ou perçue, soient effectivement poursuivies en justice et ne restent pas impunis;

**R3.** Mettre un terme aux pratiques des **mariages précoces** et du payement de la dot en mettant en œuvre les lois interdisant leurs usages.

Je vous remercie Monsieur le Président.